

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 7 Juillet 2017

Procès-Verbal

Présents : Mmes KELLER Myriam, DRUGUET Agnès

Messieurs REUTER Bernard, BOUCHOT Alain, DESLANDES Patrick, LEROY Philippe,
NANTERME Bernard-Pierre, REY Jean-Marc

Absents : Mmes BORDA Marie-France, DESBUISSONS Catherine, JAMBON-SCHEFFER
Ariane, L'HERBETTE Christine,

Messieurs BROCHET Pierre, FAURE Thierry,

Pouvoirs : BORDA Marie-France donne pouvoir à BOUCHOT Alain

BROCHET Pierre donne pouvoir à LEROY Philippe

L'HERBETTE Christine donne pouvoir à DRUGUET Agnès

Secrétaire de séance : BOUCHOT Alain

ORDRE du JOUR

- 1 Installation PAV (lieux et date)
- 2 Rentrée scolaire (horaires, demande du conseil d'école)
- 3 Devis SIEA Morgnieu
- 4 Tarif eau potable et assainissement septembre 2017 suite au schéma directeur
- 5 Contrôle des hydrants (tous les 3 ans par société privée)
- 6 Extinction des points lumineux
- 7 Devis
- 8 Urbanisme
- 9 Questions diverses

M BOUCHOT Alain est nommé secrétaire de séance

Pas d'observation sur le PV du 2 juin 2017 : il est adopté à l'unanimité

1- Installation des PAV

Monsieur le Maire relate la réunion avec la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) du vendredi 30 juin qui avait pour objectif de valider les emplacements d'implantation des PAV sur la commune.

En fait Ceyzérieu, comme les communes du secteur 4, n'était concerné qu'à partir de 2018 dans le document d'origine du projet. Pour des raisons d'économie annoncées par la CCBS, l'échéance sera anticipée. La commune de Culoz étant d'autre part immédiatement intéressée par l'installation des PAV, un arrêt du ramassage des Ordures Ménagères serait ainsi programmé pour fin novembre 2017 !

Les élus déplorent en bloc ce changement de planning alors qu'un rapport et bilan sur les premières installations des PAV est prévu autour du 20 juillet.

Lors de la réunion, M Xavier Vincent a précisé que si la commune n'a pas validé les emplacements des PAV avant l'automne, le ramassage des OM sera bien effectif et des bennes seront placées en extérieur.

Les élus estiment que la commune est encore mise au pied du mur alors que bien des problèmes n'ont jamais eu de réponse malgré les prescriptions de la sous-

préfète (quel coût pour la commune sachant qu'au départ tout devait être pris en charge y compris l'achat des terrains ? qu'est-il prévu par la CCBS pour certains de nos concitoyens qui ne pourront pas se déplacer au points d'apports ? L'accès aux personnes à mobilité réduite sera-t-il possible et sera-t-il pris en charge par la CCBS depuis le véhicule jusqu'au PAV ? ...).

L'idée d'un service communal de ramassage des OM pourrait être envisagée pour pallier aux problèmes soulevés ci-dessus mais ce service serait illégal, la commune n'ayant pas la compétence « ramassage des OM ».

M. Leroy propose que M. le Maire dépose un recours auprès du tribunal et M. Deslandes approuve en disant qu'il est peut-être encore possible de changer l'issue de ce projet.

M. le Maire rappelle que le projet avait été validé à une forte majorité par les élus représentant les communes au SIVOM, que les premières installations des PAV dans les communes de la CCBS semblent satisfaire les habitants et que ce serait peine perdue et des frais à priori inutiles.

La proposition d'un recours au tribunal est soumise au vote : elle est rejetée par 3 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

Un groupe de travail devra donc être constitué avec une date de réunion dans les prochaines semaines pour trouver des lieux d'implantation.

Pour rappel, et selon les préconisations du cahier des charges de l'ex SIVOM, il faut un point d'apport pour 100 habitants donc 10 lieux d'implantation pour Ceyzérieu avec sur chaque lieu à minima 4 bennes semi enterrées (verre, plastiques/boites, papiers, OM) sachant que pour des secteurs d'habitation dense on peut avoir 2 bennes d'OM. Une somme de 15000 € avait été mise au budget 2017 pour l'achat éventuel de terrains dans une optique de mise en œuvre des PAV sur 2018.

2 –Rentrée scolaire (horaires, demande du conseil d'école)

Retour à la semaine de 4 jours : le Conseil d'école a voté à une forte majorité des membres présents (enseignants, parents délégués et représentants des communes) le souhait de revenir à la semaine de 4 jours.

Cette décision validée par l'inspection académique de l'Ain à titre provisoire pour la rentrée de septembre, devra être entérinée par le CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) le 7 Septembre 2017 qui comprend, outre les membres de droit (le Préfet, le Président du conseil départemental), des élus, des représentants des personnels, des usagers (parents d'élèves et associations complémentaires de l'enseignement public).

Les élus déplorent l'arrêt des TAP (Temps Activités Périscolaires) qui étaient de qualité et qui permettaient aux enfants de découvrir des activités qu'ils n'auraient peut-être jamais pu aborder. Pour rappel, les TAP représentent pour 2017 un coût de 39 000€ dont 29 000€ à la charge de la commune de Ceyzérieu.

La commune de Ceyzérieu remettra en place un Centre de Loisirs pour accueillir les enfants le mercredi matin dans la mesure d'une fréquentation constante, un essai sera fin jusqu'à la fin de l'année 2017. Ce service est aidé financièrement par la CAF de l'Ain.

3 –Devis SIEA Morgnieu

Une demande avait été faite par un foyer de Morgnieu en 2016, dans le but de sécuriser le trajet « arrêt car scolaire Chavoley – Morgnieu », pour ajouter un point lumineux au carrefour en bas de Morgnieu (devant le lavoir), le câblage étant enfoui en souterrain.

Suite à l'étude réalisée par le SIEA, cette demande avait été soumise à l'approbation du conseil municipal du 02 Juin 2017 qui l'avait validée à l'unanimité pour un montant de 5278 € à la charge de la commune.

Le SIEA vient de nous remettre l'étude détaillée et demande la validation définitive de la commune avant de lancer les travaux. Ces travaux devaient également permettre de remettre en fonction un point lumineux à Senoy à l'angle de la propriété de M Smith.

Or, MMme Laloy Berne après avoir échangé avec Mme Christine L'Herbette ont finalement changé d'avis et renoncent à cette demande.

M. Bouchot regrette tout le travail en amont pour rien et demande l'aval du conseil municipal pour annuler ce projet.

Le conseil valide l'arrêt de ce projet à l'unanimité

Un courrier sera fait au SIEA

4 Tarif eau potable et assainissement septembre 2017 suite au schéma directeur

La mise à jour du schéma directeur a été réalisée et les rapports définitifs confirment que notre réseau d'assainissement doit subir des aménagements significatifs pour que nos stations d'épuration soient qualifiées « conformes ». Des travaux urgents (350 000 €) sont à prévoir dans un 1^{er} temps, pour dévier les eaux claires parasites permanentes de nos canalisations et pour réparer des canalisations détériorées dans Ceyzérieu village.

Les préconisations de travaux sont accompagnées d'un planning sur 10 ans et d'une augmentation progressive de notre prix m3 de l'eau/assainissement qui est bas.

La Police de l'Eau attend la validation de notre engagement à réaliser ces travaux sous réserve de sanctions.

Si le programme de travaux (montant global 1 650 000 €) n'a pas encore été approuvé par le conseil municipal, il semble nécessaire d'enclencher le processus d'augmentation du prix de l'eau.

M. Bouchot propose d'augmenter le prix m3 de l'assainissement de 9 cts d'euro (soit passage de 0,60 à 0,69 €/m3) à partir des consommations du 1^{er} septembre 2017. L'augmentation dans la facture globale, sur la base d'une consommation de 120 m3/an, serait de 10,80€ soit une hausse de 4,26%

Le conseil municipal valide cette augmentation de 9 cts sur le prix m3 de l'assainissement, à l'unanimité

5 Contrôle des hydrants (tous les 3 ans par société privée)

Le SDIS ne faisant plus le contrôle des poteaux incendie, ce sera désormais aux communes de réaliser les contrôles (accès, débit/pression, ...) et d'apporter les modifications éventuelles.

Trois devis ont été demandés pour contrôler nos 60 poteaux :

SODEVAL pour un coût de 35 € HT / poteau

SOGEDO pour un coût de 35 € HT / poteau

DESAUTEL pour un coût de 45 € HT / poteau

Plutôt que de passer par une société extérieure, Mme Keller propose de solliciter M Berthet (1^{er} vice-président à la CCBS et en charge de la mutualisation), pour l'achat d'un appareil par la CCBS qui pourrait être prêté aux communes pour réaliser ces contrôles par leurs agents communaux. Ce contrôle débit/pression doit être réalisé tous les 3 ans seulement.

Les élus font remarquer que l'on parle de la « défense incendie », et que ces contrôles des poteaux d'incendie doivent être confiés à des agents techniques d'une grande rigueur ce qui n'est peut-être pas forcément le cas sur Ceyzérieu.

En attendant le retour d'informations de M Berthet, la décision est reportée à un prochain conseil.

6 Extinction des points lumineux

M. Bouchot répond aux questions posées lors du dernier conseil concernant : la responsabilité du Maire, les expériences dans des communes voisines (Belmont, Lompnieu) et la migration de notre éclairage vers des LED.

La poursuite de ce projet devra être débattue lors d'une prochaine réunion des élus afin de valider l'opportunité de le réaliser

7 Urbanisme

*** Permis modificatif**

- SCI KLM, parcelle C 202, remplacement de menuiserie par des volets PVC blancs et suppression des places de stationnement (le parking de l'ERP se situerait au parking de La Gavinière) en cours d'instruction ;

*** Déclaration préalable**

- CADI Richard, parcelle F 921, auvent, en cours d'instruction ;
- SCI JERSANS, parcelle C 813, aménagement d'une annexe et création d'un balcon, demande de pièces complémentaires le 16/05/2017, en cours d'instruction ;
- ARNULF Julien, parcelle C 589, clôture et pose de portail, en cours d'instruction ;
- DULJA Tauland, parcelle H 180, abri de jardin, demande de pièces complémentaires, en cours d'instruction ;

*** Autorisation de travaux**

- LABRUYERE Patrick, parcelle C 141, Bar restaurant, en cours d'instruction ;

8 Questions diverses

- Mme Druguet regrette que la commission Voirie n'ait pas été associée à l'achat des gros pots de fleurs, sachant que le temps consommé pour l'arrosage et l'eau consommée pour l'arrosage sont des sujets qui auraient mérité discussion.
- Mme Keller demande ce que M le Maire compte faire pour améliorer le travail déplorable de nos agents communaux et plus spécifiquement l'état du cimetière.

M. le Maire répond avoir engagé une procédure disciplinaire envers l'un des deux employés.

M. Nanterme est sceptique sur le fait que ces mesures améliorent la qualité de l'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 23h00. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 07 Juillet 2017.

A Ceyzérieu, le 11 Juillet 2017

Le Maire, Bernard REUTER

